



## Déclaration préliminaire de l'UNSA Education 64 au C.D.E.N. du vendredi 19 juin 2020

Nationalement, à la rentrée 2019 :

- Les collèges publics scolarisent 41% d'enfants de milieu défavorisé et 20% d'enfants de milieu très favorisé.
- Les collèges privés scolarisent 17% d'enfants de milieu défavorisé et 40% d'enfants de milieu très favorisé.

Notre département ne fait pas exception, les IPS (indice de positionnement social) le démontrent. Prenons 2 exemples :

- Le premier en Béarn : le collège public Clermont à Pau présente un IPS de 86,5 alors que celui de son voisin, le collège privé St Dominique, est de 128,3.
- Le second sur Bayonne, comparons deux établissements que l'on pourrait considérer comme semblables, le collège public Marracq présente un IPS de 113,4 alors que celui du collège privé de l'Argenté est de 125,5.

La crise économique qui commence va accentuer la fracture sociale. Les enfants en seront les premières victimes. C'est bien l'école publique qui y fera face. Il est donc temps :

- De rediriger les subventions d'investissement que le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques accorde aux collèges privés vers les collèges publics qui en ont vraiment besoin.
- De développer un plan d'équipement et de connexion des élèves de milieu défavorisé.
- D'adapter les infrastructures des collèges publics à nos collégiens.

Dans un souci d'équité, le décideur public que vous êtes, doit mettre en œuvre une politique qui rééquilibre les chances de réussite de tous

L'UNSA éducation votera contre la subvention de 700 000€ pour les investissements des collèges privés.

Nous vous remercions pour votre écoute.